



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

Commune de **SELONCOURT**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-03-30-67

**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS
REPRESENTANT LA COLLECTIVITE AU SEIN DU C.S.T (Comité Social Territorial).**

Mathieu GAGLIARDI, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (articles L.211-1 à L.291-2),

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°20220201-10 du 1^{er} février 2022 créant un Comité Social Territorial commun entre la commune et le CCAS de Seloncourt,

Vu la délibération n° 20220607-14 du 7 juin 2022 fixant à quatre le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial et en nombre égal de nombre de suppléants,

Vu le Procès-Verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Considérant le renouvellement du conseil municipal, il convient de modifier les représentants élus du Comité Social Territorial

ARRETE :

Article 1er : Le Comité Social Territorial comporte quatre élus titulaires et quatre élus suppléants.

Article 2 : Sont désignés représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Mathieu GAGLIARDI	Mme Sylvie ROSSÉ
Mme Laurence DI VANNI	Mme Maryse FUMEY-DUMOULIN
M. Alain KMOCH	M. Jean FORESTI
Mme Catherine JACQUOT	Mme Brigitte ALZINGRE

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis aux organisations syndicales.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication et/ou notification.

Tout recours contre le présent acte doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Besançon, situé 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.

Fait à Seloncourt, le 30 mars 2026

Le Maire
Mathieu GAGLIARDI

